

demandeurs

Votre emploi, votre but

en tandem avec l'ADEM ...





Votre emploi, votre but

en tandem avec l'ADEM ...

Un emploi ou une formation



Stage *d'insertion pour jeunes*

- ➔ Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 1 mois
- ➔ Vous avez moins de 30 ans
- ➔ Formation pratique et théorique en alternance d'une durée de 12 mois maximum en entreprise
- ➔ Rémunération à 80% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés



Contrat *auxiliaire temporaire pour jeunes*

- ➔ Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 1 mois
- ➔ Vous avez moins de 30 ans
- ➔ Une initiation pratique, dans le secteur privé ou public, facilitera la transition entre l'enseignement reçu et l'insertion dans la vie active
- ➔ Possibilité d'un complément de formation si nécessaire
- ➔ Contrat de 3 à 12 mois en principe
- ➔ Rémunération à 100% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés



*L' ADEM propose toute
une gamme de mesures
pour faciliter votre accès
à l'emploi !*

au sein d'une entreprise :

Stage de réinsertion professionnelle pour adultes

- ➔ Vous avez plus de 30 ans
- ➔ Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi depuis au moins 3 mois
- ➔ Formation théorique et pratique au sein d'une entreprise
- ➔ Rémunération à 100% du salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés ou au niveau de vos indemnités de chômage complet

Indemnité compensatoire

- ➔ Suite à un accident ou autre, vous êtes dans l'impossibilité d'occuper votre ancien poste de travail
- ➔ Le service des travailleurs à capacité de travail réduite essaie de vous placer à un autre poste dans votre entreprise ou dans une autre, suite à une décision de la Commission mixte
- ➔ Dans ce cas, la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération vous sera versée
- ➔ Vous pouvez bénéficier de mesures de formation, de rééducation, d'initiation, de stages d'adaptation, d'insertion et de placement en milieu ordinaire de travail





Un retour à l'emploi

Formations

- Elles vous permettront une meilleure intégration sur le marché du travail

Apprentissages *pour adultes*

- On vous propose de faire un apprentissage pour adultes préparant aux certificats de CITP, CCM et CATP

Pool *des assistants*

- Vous assisterez les directeurs des établissements post primaires dans la surveillance et l'administration

Mesures *spéciales*

- Vous êtes pris en charge par des associations sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'insertion ou de la réinsertion dans le milieu professionnel

Travailleurs *handicapés*

- Vous avez le statut de travailleur handicapé
- Vous pouvez bénéficier de mesures de formation, de rééducation, d'initiation, de stages d'adaptation, d'insertion et de placement en milieu ordinaire de travail

Aides et primes

Octroyées par le Ministre du Travail et de l'Emploi (Fonds pour l'emploi)

Aides et primes de promotion de l'apprentissage et de l'orientation

- Vous êtes un jeune demandeur d'emploi désirant s'insérer dans la vie professionnelle sous contrat d'apprentissage

Aide à la mobilité géographique

- Vous êtes résident luxembourgeois et inscrit depuis 3 mois au moins
- Vous êtes reclassé dans un emploi durable en territoire luxembourgeois à une distance supérieure à 15 km du lieu de votre résidence habituelle
- Vous pouvez bénéficier, dans certains cas, d'indemnités pour frais de déplacement

Aide à la création d'entreprise

- Vous êtes sans emploi et chômeur indemnisé

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise légalement établie et exerçant ses activités au Luxembourg

Aide au réemploi

- Vous pouvez bénéficier de cette aide en cas de reclassement dans un emploi comportant un niveau de rémunération inférieur à votre rémunération antérieure



Indemnisation du chômage complet

Vous vous retrouvez sans emploi, vous avez droit à une indemnité de chômage complet si vous répondez aux conditions suivantes :

- être chômeur involontaire
- être domicilié sur le territoire luxembourgeois
- être âgé de 16 ans au moins et de 64 ans au plus
- être apte au travail, disponible pour le marché de l'emploi et prêt à accepter tout emploi approprié
- avoir été occupé à plein temps ou à temps partiel par un ou plusieurs employeurs pendant au moins 26 semaines au cours des 12 mois précédant l'inscription comme demandeur d'emploi
- être inscrit comme demandeur d'emploi auprès des bureaux de placement de l'ADEM



N.B. pour tout renseignement complémentaire concernant les indemnités, leurs conditions d'attribution, les revenus complémentaires, adressez-vous au bureau de chômage ayant compétence territoriale pour votre domicile.

Garantie des créances du salarié en cas de faillite de l'employeur

Votre employeur est en état de faillite et doit résilier votre contrat de travail.



Adressez-vous au curateur de la faillite qui transmettra les déclarations de créances à l'ADEM.

Contactez-nous ...



N° gratuit
8002 46 46



Siège :

10, rue Bender
L-1229 Luxembourg
Tél. : 478 53 00

Annexes :

1, rue Bender
L-1229 Luxembourg
Tél. : 478 54 00

Galerie Kons
24-26, Place de la Gare
L-1616 Luxembourg
Tél. : 478 54 80

3 Agences :

21, rue Pasteur
L-4276 Esch-sur-Alzette
Tél. : 54 10 54-1

25, rue du Château
L-9516 Wiltz
Tél. : 95 83 84

2, rue Clairefontaine
L-9220 Diekirch
Tél. : 80 29 29-1

<http://www.adem.public.lu>